

# COMMUNE DE MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal N° 46

-----  
**14 MAI 2024 à 19 H 00**  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 6 mai 2024.

**Nombre de membres en exercice** : 14

**Présents** : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU - Jean-Luc QUINTY – Danièle DELMOTTE - Margaux PIQUELLE - René POUILLE - Denis BICHARD – Damien LABRE - Michel FLORENTINO - Martine CONSTANT - Éliane VIALON – Christelle CHAMPOMMIER.

**Absent Excusé** : Gaëlle LE BOULANGER, Thomas PICANDET, Valérie ROOSE.

**Procuration** : Valérie ROOSE à Jean-Luc QUINTY.

**Secrétaire de séance** : Madame Margaux PIQUELLE.

Le compte rendu n° 45 de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### **1 – Création d'un poste d'adjoint.**

1/1 : Adjoint supplémentaire :

Vu la délibération du 23 mai 2020 fixant à quatre le nombre d'adjoints au Maire,  
Vu la délibération du 06/09/2023 modifiant le tableau des adjoints ;

Conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légale du Conseil Municipal.

Pour ce qui concerne la commune de Montaigut-en-Combraille, le nombre d'adjoints ne doit pas dépasser quatre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-De créer un poste d'adjoint supplémentaire portant ainsi à quatre le nombre des adjoints.

**Délibération**

1/2 : Election :

Conformément à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur René POUILLE propose sa candidature.

Il est constitué un Bureau électoral composé d'un secrétaire et de deux assesseurs ;

-Secrétaire : Madame Margaux PIQUELLE

-Assesseur : Madame Eliane VIALON

-Assesseur : Monsieur Damien LABRE

Résultat du dépouillement du vote :

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

-Nombre de bulletins nuls et assimilés : 0

-Nombre de bulletins blancs : 0

-Suffrages exprimés : 12

-Majorité requise : 7

Monsieur René POUILLE ayant obtenu la majorité absolue (12 voix) est proclamé quatrième adjoint au Maire et immédiatement installé.

## **2 – Remise sur enveloppe indemnitaire des élus.**

Vu la délibération du 23/05/2020 ;

Suite à l'élection d'un quatrième adjoint au Maire, il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant de l'indemnité de fonction qui lui sera versée.

Il convient par conséquent de confirmer le calcul des indemnités du maire, des adjoints et conseiller délégué selon les dispositions suivantes :

Article 1 :

L'indemnité du Maire est fixée de la façon suivante :

Population municipale : inférieure à 1 000 habitants.

Taux maximal en pourcentage de l'indice brut de référence soit 40.3 %. Ce taux sera minoré de l'indemnité attribuée sur la base de 5.35 % de l'indice à un conseiller délégué nommé soit 34.95 %.

Article 2 :

L'indemnité de chaque adjoint est fixée de la façon suivante :

Population municipale : inférieure à 1 000 habitants.

Taux maximal en pourcentage de l'indice brut de référence soit 10,7 %

Article 3 :

L'indemnité de conseiller délégué est fixée de la façon suivante :

Population municipale : 987 habitants.

Taux en pourcentage de l'indice brut de référence soit 5.35 %

Article 4 :

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 5 :

L'ensemble de ces indemnités sera modifié en fonction des revalorisations de l'indice brut de référence.

Article 6 :

Les indemnités seront versées en fonction de la date d'entrée en fonction des élus soit le 23 mai 2020.

Article 7 :

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente délibération.

Tableau annexe :

**Récapitulatif des indemnités de fonction allouées aux élus**

Nom-Prénom	Fonction	Taux en %
SAUTERAU Jean-Marc	Maire	34.95 % de l'indice brut terminal
QUINTY Jean-Luc	Maire Adjoint (1)	10.7 % de l'indice brut terminal
DELMOTTE Danièle	Maire Adjoint (2)	10.7 % de l'indice brut terminal
PIQUELLE Margaux	Maire Adjoint (3)	10.7% de l'indice brut terminal
POUILLE René	Maire Adjoint (4)	10.7% de l'indice brut terminal
BICHARD Denis	Conseiller Délégué	5.35 % de l'indice brut terminal

Par ailleurs, considérant la situation de Monsieur René POUILLE, précédemment nommé conseiller délégué par arrêté municipal, et ayant exercé ces fonctions depuis septembre 2023, une régularisation peut être proposée au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- De fixer le montant des indemnités des élus selon les conditions ci-dessus référencées.
- D'approuver une remise gracieuse au titre des fonctions exercées par Monsieur René POUILLE depuis septembre 2023.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024.

**Délibération**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**3 – Fonds vert : plans de financement des projets communaux.**

Vu la délibération du 24 janvier 2024 ;

La requalification du centre bourg (secteur Ecole) a fait l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds Vert (recyclage foncier) avec un plan de financement ajusté :

Coût total de l'opération en euros hors taxes (€ HT) : **576 394,62**

Total des recettes sur l'opération globale en euros hors taxes (€ HT) : **218 000**

Dont subventions publiques (hors présente aide fonds vert recyclage foncier demandée) en euros (€) : **218 000**

Déficit de l'opération sur l'opération globale en euros hors taxes (€ HT) : **358 394**

Montant de l'aide Fonds Vert sollicitée en euros (€) : **240 000**

La renaturation du bourg (secteur les Galères) fait l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds Vert (renaturation) avec un plan de financement ajusté :

Coût total de l'opération en euros hors taxes (€ HT) : **48 297.90**

Total des recettes sur l'opération globale en euros hors taxes (€ HT) : **0**

Dont subventions publiques (hors présente aide fonds vert recyclage foncier demandée) en euros (€) : **0**

Déficit de l'opération sur l'opération globale en euros hors taxes (€ HT) : **48 297.90**

Montant de l'aide Fonds Vert sollicitée en euros (€) : **38 638**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-D'approuver les plans de financement ci-dessus référencés.

**Délibération**

#### **4 – Les Galères : travaux de renaturation.**

Vu la délibération sollicitant l'aide de l'Etat au titre du Fonds Vert 2024,  
Vu les procédures d'acquisition du foncier et de démolition,

La société COLAS MONTEIL TP (63) a remis une proposition ajustée concernant la partie de travaux d'aménagements à prévoir pour un montant total HT de 28 501.90 € soit 34 202.28 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-De retenir la proposition de la société COLAS MONTEIL TP dans les conditions ci-dessus référencées après accord éventuel des services de l'Etat concernant l'attribution de la subvention Fonds Vert.

-Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024.

**Délibération**

#### **5 – Conseil Départemental : demande de subvention au titre des amendes de police (mur Chemin de Ronde).**

La SARL RM BAT (63) a remis une proposition concernant le mur en pierre du Chemin de Ronde pour un montant total HT de 22 900.00 € soit 27 480.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental (63) au titre des amendes de police.
- De retenir par la suite la proposition de la SARL RM BAT dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024.

**Délibération**

### **6 – Rue Porte Montmarault : travaux de démolition et de nettoyage de parcelle.**

La société COLAS MONTEIL TP (63) a remis une proposition de démolition et de nettoyage de parcelle pour un montant total HT de 10 564.65 € soit 12 677.58 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- De retenir la proposition de la société COLAS MONTEIL TP dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024.

**Délibération**

### **7 – Beffroi : protection et nettoyage.**

La société V.N.S (Vitrage Net Service) à Montaigut-en-Combraille propose une prestation de nettoyage du Beffroi pour un montant total de 3 890.00 € (pas de T.V.A).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- De retenir la proposition de la société V.N.S dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024.

**Délibération**

### **8 – Salle des fêtes : mise en conformité de l'éclairage.**

La SARL I.D.S Elec (63) a remis une proposition pour un montant total HT de 13 804.76 € soit 16 565.71 € TTC concernant le remplacement des luminaires de la salle des fêtes.

Une deuxième proposition est attendue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- D'autoriser Monsieur le Maire à retenir la proposition la plus appropriée.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024.

**Délibération**

### **9 – Fête patronale : feu d'artifice et animations musicales.**

Dans la perspective de la prochaine Fête Patronale, il convient de retenir un prestataire pour le feu d'artifice en prestation conforme à 2023 pour un budget de 4 800.00 € TTC (Société R.D.N (03).

Par ailleurs, l'harmonie La Semeuse (03) propose une animation musicale pour un montant total de 700.00 € (pas de TVA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

- De retenir un budget de 4 800.00 € TTC pour le feu d'artifice et d'autoriser Monsieur le Maire à valider la proposition de la société R.D.N ci-dessus référencée.
- De valider la proposition de l'harmonie La Semeuse pour l'animation musicale.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024.

## Délibération

### **PERSONNEL**

#### **10 – Contrats à Durée Déterminée (période estivale).**

Vu la délibération du 26 février 2024,

Considérant les projets municipaux et les besoins en services sur la période estivale, il apparaît nécessaire de prévoir le recrutement de trois agents contractuels sur un intervalle pouvant aller du 01 juin 2024 au 15 septembre 2024 inclus.

Durée maximale hebdomadaire de travail à temps complet ou non complet :

- 35/35<sup>e</sup>

Rémunération mensuelle avec prise en compte des congés payés sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 366.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour :

-D'approuver la création de postes contractuels dans les conditions ci-dessus référencées et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements nécessaires.

## Délibération

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **11 – Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal. Droit de Préemption Urbain (zone U).**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210.1, L 211.1 se suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 février 2019 instituant un Droit de Préemption Urbain sur le territoire de la commune,

<b>Références cadastrales Section N° Lieu-dit</b>	<b>Propriétaires</b>	<b>Décision et Date</b>
A 522 / A 523 Le Prieuré	Yannick GUYOT	Non préempté 09/04/2024
B 717 15, rue du Landis	Christiane BONNEFONT	Non préempté 11/04/2024
A 1164 Rue du Faubourg Crouzille	Morgan Vialle	Non préempté 02/05/2024

Le Conseil Municipal entérine ces décisions.

## **QUESTIONS DIVERSES**

\*Elections Européennes : mise en place du tableau de tenue du Bureau de vote pour le scrutin du 09 juin.

\*Carte de remerciement après décès d'un administré.

\*Associations : courriers de remerciements suite au versement des subventions de fonctionnement votées par le Conseil Municipal.

\*Cérémonie officielle du 08 mai : en raison des travaux de la place de la Mairie (déplacement de la stèle dans un premier temps), la célébration proposée au square s'est déroulée dans de bonnes conditions.

\*France Travail : 51 demandeurs d'emploi au 01/05/2024 (28 femmes et 23 hommes).

\*Cliniques Privées du 03 : demande de motion de soutien des communes proches.

\*Surd Info service : affiches de sensibilisation du Centre National d'Information sur la Surdit .

\*Parlementaires : La s natrice Marion CANALES propose des r unions de Comit s s natoriaux de territoire (le 27 mai 2024   YOUX).

\*Conseil D partemental : Op ration « les giratoires du d partement » et pr sentation du projet d'am nagement du rond-point.

\*Secteur Les Gal res / La P che Piron :  tude d'un devis de reprise d'un mur de sout nement.

\*R flexion autour de l'am nagement d'un terrain de p tanque.